

POINT 6.2.1



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET II – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DE LA MRC

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2023

Le volet Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC du Fonds régions et ruralité est une enveloppe accordée à la MRC de L'Islet par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin qu'elle puisse appuyer son développement en fonction des priorités qu'elle détermine.

De façon annuelle, la MRC précise ses priorités d'intervention, c'est-à-dire les orientations qu'elle prend pour investir les sommes qui lui sont dédiées afin d'appuyer le progrès social, économique, culturel et environnemental de son territoire.

Pour 2023, les priorités d'intervention de la MRC de L'Islet, dans le cadre du Fonds régions et ruralité, sont décrites ci-après.

Le support aux projets structurants

La MRC consacre une part de l'enveloppe pour soutenir financièrement des initiatives structurantes qui :

- Agissent sur la démographie de la région de L'Islet ou accroissent la capacité d'attraction de la population, notamment des jeunes et des travailleurs;
- Contribuent à l'amélioration des milieux de vie, services à la population, etc;
- Ont une influence sur la capacité individuelle et collective d'agir (empowerment) sur son développement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des compétences;
- Encouragent la création de richesse, la diversification économique, la relance des activités économiques des municipalités plus fragiles ou le renforcement des secteurs piliers que sont le manufacturier, les activités forestières, l'agriculture et le tourisme.

Pour ce faire, la MRC procède par appel de projets. Les modalités liées à cet appel de projets se retrouvent dans une politique prévue à cet effet.

Le soutien au développement économique et l'entrepreneuriat

La MRC de L'Islet entend soutenir le développement économique de son territoire, soit en appuyant les entreprises à toutes leurs phases de développement, en promouvant l'entrepreneuriat et en soutenant des initiatives visant à contribuer à la création de richesse pour la région de L'Islet.

Par le biais du volet II, la MRC appuiera notamment les entreprises par la mesure Propulsion PME.

Le support au développement des collectivités, à la concertation et à la mise en œuvre de priorités du territoire

La MRC apporte un soutien technique aux municipalités et aux promoteurs pour faire progresser leurs idées et réaliser leurs projets. Elle agit également en faisant de l'animation du milieu, de la mobilisation et de la concertation.

Le soutien à l'attractivité du territoire et aux communications régionales

La MRC s'est engagée depuis plus de quatre ans dans une démarche structurée de marketing territorial visant à mettre en valeur les atouts du territoire dans une perspective de renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance et attirer de nouveaux(elles) citoyen(ne)s.

La MRC a aussi mis en place un service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants pour favoriser la venue de personnes sur le territoire, notamment celles issues de l'immigration.

■ **Le soutien à l'industrie touristique et à la mise en œuvre du plan de développement touristique**

La MRC soutient l'Office du tourisme dont le mandat est de faire l'accueil et la promotion touristique.

Après trois années d'incertitude liées à pandémie, la MRC souhaite réactiver la mise en œuvre du plan de développement touristique réalisé en 2019.

■ **Le soutien au déploiement du transport collectif**

Depuis 2016, la MRC n'a cessé de bonifier son offre en matière de transport collectif avec toujours la même approche, soit qu'Accès L'Islet, son service de transport, demeure une solution pour les déplacements des personnes pour le travail, les loisirs ou autre, mais aussi constitue un outil de développement local et régional.

■ **Le soutien aux initiatives régionales concertées**

La MRC pilote des exercices de planification et de concertation et en assure le suivi. Pour la prochaine année, la MRC souhaite assurer, notamment, le suivi des planifications suivantes :

- La mise en œuvre de la Politique culturelle de la MRC de L'Islet;
- La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de L'Islet;
- La mise en œuvre de l'Entente de vitalisation de la MRC de L'Islet;
- La mise en œuvre de l'entente Signature innovation.

■ **Le support aux projets et partenariats régionaux de la Chaudière-Appalaches**

Avec le mandat en matière de développement local et régional qui lui est confié par le gouvernement du Québec, la MRC de L'Islet souhaite participer à des initiatives partenariales avec les autres MRC de la Chaudière-Appalaches. Ces ententes portent sur différents dossiers d'intérêt pour la région de L'Islet, notamment :

- L'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2025;
- L'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches;
- L'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;
- La participation à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

2023-03-08

(N:\Sessions\Rep2023\Doc conseil\2023-03-13\Point 6.2.1 - FRR-Priorité annuelles 2023.doc)